



**HAL**  
open science

# La fin du masculin générique ? Expériences et débats autour de l'écriture inclusive

Danielle Omer

► **To cite this version:**

Danielle Omer. La fin du masculin générique ? Expériences et débats autour de l'écriture inclusive. Alexandra Cunita, Coman Lupu. Norma si uz in limbile romanice actuale. Romanica 31., 31, editura universitatii din bucuresti, pp.181-202, 2020, 978-606-16-1183-6. hal-02977447

**HAL Id: hal-02977447**

**<https://hal.science/hal-02977447>**

Submitted on 24 Oct 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La fin du masculin générique ? Expériences et débats autour de l'écriture inclusive

Danielle OMER

## 1. Introduction

Le 8 mars 2017, un manuel pour les élèves du CE2<sup>1</sup> de Le Callennec & François paraît aux éditions Hatier : *Questionner le monde*<sup>2</sup>. CE2. Très vite, les médias et les réseaux sociaux ont commenté cette parution, car la maison Hatier et les deux auteures ont utilisé ce que l'on nomme l'écriture inclusive dont l'objectif est de minimiser au maximum les stéréotypes de sexe selon les recommandations du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (2016). Dans cette perspective, le manuel fait apparaître les noms de métiers, de fonctions, de grades et de titres dans l'orthographe dite inclusive, c'est-à-dire en indiquant ensemble les formes féminines et masculines grâce aux points, comme on peut le voir, ci-dessous, dans un extrait du sommaire de ce manuel :

11. Utiliser des outils au fil du temps . . . . .	28
12. Se soigner au fil du temps . . . . .	30
13. Faire la guerre au fil du temps . . . . .	32
14. Se divertir au fil du temps . . . . .	34
15. Les agriculteur.rice.s au fil du temps . . . . .	36
16. Les artisan.e.s au fil du temps . . . . .	38
17. Les savant.e.s au fil du temps . . . . .	40
18. Les puissant.e.s au fil du temps . . . . .	42
19. La place des femmes au fil du temps . . . . .	44
20. La préhistoire . . . . .	46
21. L'Antiquité . . . . .	48
22. Le Moyen Âge . . . . .	50
23. Les Temps modernes . . . . .	52
24. La période contemporaine . . . . .	54

**Document 1** : Extrait du sommaire avec les noms de métiers, de fonctions en écriture inclusive

Ces abréviations de type « les artisan.e.s », parfois écrites « les artisan-e-s<sup>3</sup> » avec des traits d'union et parfois « les artisan·e·s » avec des points médians, doivent se lire « les artisans et les artisanes ». Il faut ajouter que des usages parallèles existent. Ainsi, pour signifier la même chose, la forme avec un seul point « les artisan.es » aurait pu figurer dans le manuel.

Les commentaires sont très nombreux et souvent très négatifs : « Un manuel scolaire écrit à la sauce féministe » est un titre dans le quotidien *Le Figaro* du 22 septembre 2017<sup>4</sup>. Le

<sup>1</sup> Cours élémentaire 2<sup>e</sup> année. En 2017, correspond à la 3<sup>e</sup> année de l'école élémentaire et obligatoire en France. Les enfants en cursus régulier ont huit ans dans l'année.

<sup>2</sup> Manuel qui correspond au programme « Questionner le monde » du cycle 2 (BOEN 2015 : 62-72).

<sup>3</sup> C'est ce marquage typographique qui est utilisé dans le texte de l'article.

<sup>4</sup> En ligne : [<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/09/22/01016-20170922ARTFIG00300-un-manuel-scolaire-ecrit-a-la-sauce-feministe.php>]. Consulté le 04 décembre 2019.

mouvement associatif et politique de *La Manif Pour Tous*<sup>5</sup> ne décolère pas et poste sur Twitter régulièrement son opposition à l'écriture inclusive comme par exemple dans ce tweet du 25 septembre 2017<sup>6</sup> :

Après avoir tout détruit, les pédagogos tentèrent des expériences sur nos enfants...  
Non, nos enfants ne sont pas des cobayes !

Très vite « s'en suit un tapage médiatique » (Abbou *et al.* 2018 :140)<sup>7</sup>. Pour répondre à ce tollé, la maison d'édition Hatier publie une mise au point qu'elle poste sur les deux grands réseaux sociaux, Facebook et Twitter, le 26 septembre 2017. En voici un extrait :

Hatier a publié, pour cette rentrée, un manuel de CE2 sur le programme «Questionner le Monde » [...]. Il ne s'agit donc ni d'un manuel de lecture, ni de français.  
L'auteur et l'éditeur ont donc fait le choix d'une **utilisation raisonnée**<sup>8</sup> de l'écriture inclusive limitée aux noms de métiers, de titres, de grades et de fonctions.

Pour finir, ce mouvement d'opposition au manuel culmine, en quelque sorte, avec la déclaration « adoptée à l'unanimité de ses membres dans la séance du jeudi 26 octobre 2017 » par l'Académie française, dont voici un extrait :

Plus que toute autre institution, l'Académie française est sensible aux évolutions et aux innovations de la langue, puisqu'elle a pour mission de les codifier. En cette occasion, c'est moins en gardienne de la norme qu'en garante de l'avenir qu'elle lance un cri d'alarme : devant cette aberration « inclusive », la langue française se trouve désormais en péril mortel, ce dont notre nation est dès aujourd'hui comptable devant les générations futures.

Dans la mesure où la féminisation des noms de métiers, de titres, de grades et de fonctions est un sujet qui préoccupe les membres de l'Académie française au plus haut point et depuis longtemps, une prise de position de leur part n'est pas surprenante. Afin de comprendre pourquoi l'écriture inclusive déclenche une telle réaction outrée, je vais revenir sur cette problématique de la féminisation des noms de métiers, etc. qui était depuis plus d'une trentaine d'années une source de mécontentement pour les membres de ladite académie.

## **2. L'Académie française : du masculin générique à la féminisation des noms de métier (1984-2019)**

### **2.1. Historique**

Il faut rappeler que c'est en 1635 que Richelieu décida d'accorder sa protection aux disciples de Malherbe, décédé en 1628, mais qui continuaient de se réunir régulièrement afin de travailler sur des questions en rapport avec ce qu'ils considéraient comme des « impuretés » de la langue française (Viennot *et al.* 2016 : 14-18). Cette nouvelle institution s'appuie sur des statuts, toujours en vigueur, comprenant cinquante articles. C'est l'article XXIV qui définit la mission des membres de l'Académie dont le nombre est limité à quarante :

La principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences. (Académie française 1995)

---

<sup>5</sup> Équivalent, pour la France, en ce qui concerne les objectifs, de l'association roumaine *Coaliția pentru Familie*.

<sup>6</sup> Twitter : [<https://twitter.com/LMPT75/status/912201312548335616>]. Consulté le 04 décembre 2019.

<sup>7</sup> Voir pour des informations complémentaires à ce sujet (*Ibid.* : 140-142).

<sup>8</sup> En gras dans le texte original.

Après ce très rapide rappel sur l'origine de cette institution et sur la fonction qui lui a été assignée, je reviens à la période contemporaine et à l'évolution de sa position sur la féminisation des noms de métiers, de titres, de grades et de fonctions.

Tout d'abord, il est important de mentionner que ce n'est qu'au bout de 345 ans que l'Académie française accueille en 1980, pour la première fois, une femme : Marguerite Yourcenar. Cela étant, l'Académie française ne fait ni mieux ni moins bien que les quatre autres académies qui sont hébergées à l'Institut de France<sup>9</sup>. L'Académie des inscriptions et belles lettres, fondée en 1663, accueille la première femme, l'helléniste Jacqueline de Romilly en 1975. L'Académie des sciences, fondée en 1666, accueille la première femme, la physicienne Yvonne Choquet-Bruhat<sup>10</sup> en 1979. L'Académie des sciences morales et politiques, fondée en 1795, accueille la première femme, première professeure de droit international public, Suzanne Bastid en 1971. Seule, l'Académie des beaux-arts créée en 1816 accueille la première femme, l'actrice, chanteuse et réalisatrice Jeanne Moreau un peu plus tardivement en 2000. C'est bien à la même période, durant le dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle, que LA PREMIÈRE femme à entrer dans chacun de ces cinq établissements a lieu. Pour les quatre premiers établissements nommés, il s'agit plus précisément des années post soixante-huit durant lesquelles les institutions traditionnelles sont remises en cause, et où les femmes, tout particulièrement, sortent de l'ombre et s'engagent pour la reconnaissance de leurs revendications spécifiques (Picq 1993). Dans ces années-là, certes on salua l'entrée d'une première femme dans des bastions intellectuels et scientifiques masculins, mais cet embryon de révolution imposé par l'évolution sociétale de l'époque était perçu comme exceptionnel. Il n'impliquait évidemment pas que les hommes membres<sup>11</sup> de ces académies souhaitent majoritairement, consciemment et expressément s'engager plus avant dans la reconnaissance des mérites intellectuels et scientifiques de femmes, devenues citoyennes depuis si peu, puisqu'elles n'acquirent le droit de vote et celui de l'éligibilité qu'en 1944<sup>12</sup>.

## **2.2. La querelle sur la féminisation des noms de métiers, de titres de grades et fonctions**

Parallèlement, dans les années 1980 du XX<sup>e</sup> siècle, des femmes politiques commencèrent à entrer dans les instances gouvernementales et à souhaiter une reconnaissance des activités professionnelles des femmes, qui devenaient de plus en plus souvent financièrement autonomes et « majoritaires dans certaines professions de l'enseignement, de la documentation et de l'édition, de la santé et du travail social ». (Picq 1993 : 339). C'est ainsi qu'Yvette Roudy, devenue depuis 1981 « ministre délégué<sup>13</sup> auprès du Premier ministre, chargé des droits de la femme » mit en place par décret :

[...] une commission de terminologie chargée d'étudier la féminisation des titres et des fonctions et, d'une manière générale, le vocabulaire concernant les activités des femmes.

La féminisation des noms de professions et des titres vise à combler certaines lacunes de l'usage de la langue française dans ce domaine et à apporter une légitimation des

---

<sup>9</sup> voir [<http://www.institut-de-france.fr/fr/une-institution-de-la-r%C3%A9publique>]. Consulté le 04 décembre 2019.

<sup>10</sup> [<https://www.gouvernement.fr/partage/9155-yvonne-choquet-bruhats-premiere-femme-elue-a-l-academie-des-sciences>]. Consulté le 04 décembre 2019.

<sup>11</sup> Selon les chiffres du MESR (2013), le pourcentage des femmes à l'Académie française s'élève, pour l'année 2012, à 14,3% ce qui la met au premier rang des académies qui composent l'Institut de France, pour le plus grand nombre de femmes. La moyenne pour l'Institut de France, donc les cinq académies, s'élève à 8,1%...

<sup>12</sup> En France, le « suffrage universel [sic] masculin » date de 1848.

<sup>13</sup> Le masculin pour désigner le titre qu'Yvette Roudy portait était de rigueur à cette époque encore.

fonctions sociales et des professions exercées par les femmes. [...]. (Décret n° 84-153 du 29 février 1984<sup>14</sup>)

Ce sera Benoîte Groult, journaliste, romancière et militante féministe qui présidera cette commission dont la mission, détaillée dans le décret, porte sur l'établissement d'un « inventaire des lacunes du vocabulaire français dans ce domaine », et sur celui « de règles de formation pour les féminins inusités », sur des propositions de « termes nouveaux pour les fonctions dont la féminisation apparaît impossible », sur celles de « titres nouveaux lorsqu'il n'existe pas d'équivalents féminins aux titres masculins », etc. (*Ibid.*).

L'Académie française réagit rapidement par une déclaration faite en séance le 14 juin 1984 et adoptée à l'unanimité. Dans ce texte (voir en annexe) attribué par les académicien-ne-s à Georges Dumézil et à Claude Lévi-Strauss, l'Académie française proteste tout d'abord contre la création de la commission de terminologie pour laquelle elle n'aurait pas été sollicitée<sup>15</sup>, puis se prononce clairement contre les objectifs de cette commission en arguant du fait que le genre « masculin » en français est un genre non marqué alors que le genre « féminin » est un genre marqué et privatif, donc discriminatoire. Selon elle, pour une plus grande égalité entre les hommes et les femmes il faut utiliser le genre masculin qu'il faut considérer comme générique. Cette affirmation reprend sous une forme modernisée, qui se veut « scientifique », celle qui s'imposa au XVII<sup>e</sup> siècle où le genre masculin était souvent considéré comme plus noble et plus élégant. Pour le grammairien Dominique Bouhours (1628-1702), dans l'exemple ci-dessous, on note que l'utilisation du masculin pour *personne* est considérée comme plus élégante, dans la mesure où ce pronom de genre féminin renvoie en l'occurrence à des hommes :

[...] quoi que *personne* soit toujours féminin en sa première signification, on ne laisse pas, selon l'Auteur des *Remarques*, après l'avoir fait féminin, de lui donner quelquefois le genre masculin, et plus élégamment que le féminin, à l'exemple de M. de Malherbe. *J'ai eu cette consolation en mes ennuis, qu'une infinité de personnes qualifiées ont pris la peine de me témoigner le déplaisir qu'ils en ont eu. Ils est plus élégant que ne ferait elles* parce que l'on a égard à la chose signifiée, qui sont les hommes en cet exemple, et non pas à la parole qui signifie la chose : ce qui est ordinaire en toutes les langues (1674 : 121)

Il ne s'agissait nullement, on le constate, d'un plaidoyer pour l'utilisation d'un genre non marqué, au contraire, et en cela la remarque de Bouhours anticipait les préoccupations de la commission de terminologie, dont l'objectif est « d'une manière [...] générale, de faire des propositions nécessaires pour éviter que la langue française ne soit porteuse de discriminations fondées sur le sexe<sup>16</sup> » si ce n'est qu'il s'agit dans cet exemple des hommes qui seraient discriminés et non des femmes.

En ce qui concerne, à nouveau, la période contemporaine durant laquelle l'Académie se prononça clairement et régulièrement contre la féminisation des noms de métiers, etc. au nom de l'existence d'un genre masculin non marqué, des études montraient que cette solution n'était pas très convaincante. Ainsi, en 2008, Brauer et Landry avaient conclu après cinq expérimentations que :

Le générique masculin est [...] loin d'être aussi neutre que certains le pensent. En comparaison à d'autres types de générique, l'utilisation du générique masculin augmente

---

<sup>14</sup> Voir le décret complet en ligne : [https://www.legifrance.gouv.fr/jo\_pdf.do?id=JORFTEXT000000335619&pageCourante=00770]. Consulté le 04 décembre 2019.

<sup>15</sup> Cette allégation est remise en cause dans Viennot et *al.* (2016 : 65-67).

<sup>16</sup> Décret n° 84-153 du 29 février 1984. Voir la note n°13.

la probabilité que les gens pensent aux hommes plutôt qu'aux femmes. L'effet du type de générique est de taille considérable. En moyenne, 23 % des représentations mentales sont féminines après l'utilisation d'un générique masculin, alors que ce même pourcentage est de 43 % après l'utilisation d'un générique épïcène. La différence varie presque du simple au double. (268)

Quoi qu'il en fût, le mécontentement de l'Académie se manifesta et perdura au fur et à mesure que la féminisation des noms de métiers, de titres, de grades et de fonctions progressait dans la société. Viennot et *al.* (2016), dans leur ouvrage, en rendent compte très précisément. L'histoire de l'Académie française est détaillée en ce qui concerne sa politique de légitimation de la domination masculine dans la langue (*Ibid.* : 13-64) ; les déclarations officielles en séance des académicien-ne-s sur le dossier de la féminisation sont reproduites et analysées (1984, 2002 et 2014) (*Ibid.* : 105-121) ; il en est de même pour les missives adressées par certain-e-s académicien-ne-s au président de la République, Jacques Chirac (1998)<sup>17</sup>, au président du Sénat, René Monory (1998)<sup>18</sup>, au Premier ministre, Lionel Jospin (1999)<sup>19</sup>, (*Ibid.* : 175-189). Viennot et *al.* réfutent théoriquement les arguments de l'Académie contre la féminisation, déclinés en douze points brefs (*Ibid.* : 79-103). Enfin, des textes écrits par certains académiciens, parus dans la presse durant ces années-là, sont eux aussi commentés et analysés (*Ibid.* : 123-174). Naturellement, l'ouvrage rend également compte et commente les textes parus officiellement (l'arrêté de 1998, les circulaires de 1986, de mars 1998, de juin 1998, la décision de 1997, le décret de 1984, la publication officielle de 1999) qui annoncent et/ou recommandent concrètement la féminisation des noms de métiers, de titres, de grades et de fonctions, et qui, à chaque fois, suscitent des réactions protestataires (*Ibid.* : 65-78).

Viennot et *al.* notent que la déclaration officielle de 2014 a toutefois perdu de l'intransigeance des deux précédentes (1984 et 2002). La féminisation des noms de métiers est en grande partie acceptée ; la contestation, cette fois, porte plus principalement sur le refus de la féminisation des titres et des fonctions. Encore que ! À la fin de cette déclaration, l'Académie admet qu'il soit possible, dans la vie courante, « **à la demande expresse des individus**, à ce qu'elles [les appellations concernant les fonctions] soient mises en accord avec le sexe de ceux qui les portent et soient féminisées **ou**<sup>20</sup> maintenues au masculin générique selon les cas ». La féminisation est donc acceptée dans ce cas. L'évolution est en effet notable.

Mais c'est dans sa séance du 28 février 2019 que « l'Académie française a adopté à une large majorité le rapport sur la féminisation des noms de métiers et de fonctions présenté par une commission d'étude comprenant quatre de ses membres » (2019a). On peut remarquer que l'adoption du rapport ne se fait pas à l'unanimité comme pour les déclarations de rejet en 1984 et 2002, mais « à une large majorité ». Après ce revirement, ces deux dernières déclarations jusque-là accessibles en ligne disparaissent, la mention « accès refusé<sup>21</sup> » s'affiche :

Le rapport de vingt pages est le résultat d'un travail mené par deux linguistes et lexicologues, spécialistes de grammaire historique, extérieurs (Robert Martin et Olivier Soutet) et quatre académicien-ne-s (Dominique Bona, Gabriel de Broglie, Sir Michael Edwards, Danielle Sallenave). Il ne s'agit pas dans ce rapport de produire une théorie sur le fonctionnement de la langue française, ou un texte polémique et engagé contre les politiques linguistiques

---

<sup>17</sup> Auteur-e-s : Hector Bianciotti, Hélène Carrère d'Encausse, Maurice Druon.

<sup>18</sup> Auteur : Alain Peyrefitte.

<sup>19</sup> Auteur : Maurice Druon.

<sup>20</sup> En gras dans la déclaration en ligne.

<sup>21</sup> Résultat après cliquage sur le lien qui appelle la déclaration de 1984 : [<http://www.academie-francaise.fr/actualites/feminisation-des-titres-et-des-fonctions>]. Consulté le 04 décembre 2019.

gouvernementales sur les marques de féminisation pour les noms de métiers qui s'imposent de plus en plus dans la société. Le rapport explique tout d'abord que le corpus disponible sur lequel il est possible de travailler est très petit par rapport à « une recension exhaustive des usages, en pleine mutation » (2019b : 2). Malgré tout, il faut noter une très grande multiplicité d'usages et beaucoup de flottement. Ensuite, le cadre socio-historique et méthodologique est défini. Le rapport traite en premier (partie III) les noms de métiers et commence par expliquer que la féminisation s'est toujours faite dans ce champ-là. Durant longtemps, elle a surtout concerné les métiers manuels, les femmes n'ayant pas accès à l'instruction publique. Tous les noms de métiers peuvent être féminisés. Le rapport explique comment linguistiquement peuvent se faire ces féminisations, comment peuvent se résoudre certaines difficultés d'ordre linguistique, etc. La dernière partie (IV) concerne les noms de fonctions, titres et grades. Elle débute en affirmant que « comme dans le cas des noms de métiers, la langue doit transcrire fidèlement l'exercice par les femmes des fonctions et des charges auxquelles pendant longtemps elles n'ont pas eu accès. » (12). Le texte insiste sur la pluralité des usages qui peuvent parfois être en concurrence, mais ce n'est pas à l'Académie de chercher à freiner les évolutions. Le rapport s'attache à lever les restrictions qui ont jusque-là eu cours en ce qui concerne ce type de féminisation. Il insiste avant tout sur la prudence qu'il faut adopter par rapport aux personnes directement intéressées et qui, pour certaines souhaitent une féminisation de leur titre ou fonction, tandis que d'autres ne le souhaitent pas. En cette période de mutation sociale, il est fortement recommandé d'adopter la plus grande souplesse. Des exemples sont donnés et commentés. Actuellement, il faut comprendre que les usages en la matière ne sont pas fixés du tout.

Si, avec ce rapport, une majorité d'académicien-ne-s a fini par accepter la féminisation des noms de métiers et de fonctions, il n'en reste pas moins que cette féminisation continue, selon elles/eux d'exposer la langue française à un « péril mortel », lequel se tapit, cette fois, dans « cette aberration » que représente l'écriture inclusive.

### **3. L'écriture inclusive : définitions, pratiques et controverses**

Il est peut-être nécessaire, en premier lieu, de revenir sur les termes très utilisés actuellement de « inclusion » et « inclusif/ve ». Par exemple, depuis 2012, l'école française se veut inclusive, c'est-à-dire qu'elle souhaite se donner les moyens d'accueillir, dans ses établissements et le plus possible en milieu ordinaire, l'ensemble des élèves, qu'elles/ils soient en situation de handicap ou non. C'est aussi cette conception qui s'impose de plus en plus pour l'accueil des enfants allophones. Depuis quelques années maintenant, le concept d'inclusion s'est imposé sur celui d'intégration ; l'école cherche non plus à intégrer des individus « différents » dans un groupe « normal » (intégration), mais s'efforce de s'adapter aux besoins de chacun-e (inclusion).

Avec des préoccupations comparables en matière d'inclusion, mais cette fois dans le champ particulier de l'écriture en langue française, l'écriture inclusive, dans une conception large, a pour objectif de dépasser le cadre restrictif des deux genres masculin ou féminin, en ce qui concerne les êtres humains pour pouvoir inclure les personnes qui ne peuvent se retrouver dans la binarité du genre (Abbou *et al.* 2018, Elmiger 2018,). Dans une conception plus restreinte, elle a pour objectif de ne plus masquer le genre féminin face au masculin dit « générique » (Abbou *et al.* 2018, Elmiger 2017, Viennot 2018). Ces deux conceptions ont produit des pratiques d'écriture diverses et variées. Dans cet article, je m'attacherai à décrire et commenter les techniques qui sont utilisées pour essayer de faire apparaître le genre féminin aussi souvent qu'il est requis, car c'est cette conception de l'écriture inclusive qui est, actuellement, la plus utilisée et, de ce fait, celle qui est fréquemment controversée, ainsi que ce fut le cas lors de la parution du manuel pour les élèves du CE2 (voir ci-dessus).

Parallèlement, les argumentations qui mettent en cause ces pratiques seront rapportées et commentées.

### 3.1. Des recommandations contre la surreprésentation du masculin...

Du côté des institutions gouvernementales, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) est créé en 2013 par décret du Président de la République, il est placé sous l'autorité du Premier ministre qui, ainsi que la Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations<sup>22</sup> peuvent le saisir pour toute question. Le HCE a publié en 2016 un *Guide pratique*<sup>23</sup> intitulé *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe*. Ce guide contient dix recommandations pratiques qui pourraient, selon les auteur-e-s, permettre de réduire les stéréotypes de sexe dans la communication publique. Parmi ces dix recommandations, trois concernent l'écriture inclusive<sup>24</sup> :

- (2) Accorder les noms de métiers, titres, grades et fonctions,
- (3) User du féminin et du masculin dans les messages adressés à tous et toutes,
- (4) Utiliser l'ordre alphabétique lors d'une énumération. (17)

Du côté des initiatives privées, Mots-Clés, une agence de communication d'influence qui conseille les associations, les entreprises, les institutions en matière d'emploi discursif<sup>25</sup> a mis en ligne un *Manuel d'écriture inclusive* (Haddad 2016) et propose des ateliers d'initiation. Voici les trois conventions adoptées et recommandées par Mots-Clés :

- Accorder en genre les noms de fonctions, grades, métiers et titres,
- User du féminin et du masculin, que ce soit par l'énumération par ordre alphabétique, l'usage raisonné du point médian, ou le recours aux termes épiciènes,
- Ne plus employer les antonomases du nom commun « Femme » et « Homme ». (7)

Voilà en quelque sorte, côté public et côté privé, comment sont exprimées les recommandations pour écrire d'une manière telle que chaque sexe puisse se sentir également concerné, traité et reconnu. On peut constater que ces deux ensembles de recommandations ne diffèrent pas beaucoup l'un de l'autre. Pour la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions, le guide comme le manuel donnent un bon nombre d'exemples et recommandent la consultation du *Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions* (Cerquiglini *et al.* 1999) qui propose 2 200 entrées (52).

### 3.2. Et des pratiques...

Maintenant, je vais tenter de donner un petit aperçu des pratiques concrètes d'écriture inclusive dans la communication publique. Ce sont souvent les administrations communales qui s'engagent en faveur de l'écriture inclusive. Voici, par exemple, la présentation des élu-e-s de la ville de Paris :

---

<sup>22</sup> Intitulé actuel depuis le 16 octobre 2018.

<sup>23</sup> Le *Guide pratique* paraît pour la première fois en novembre 2015, mais son succès entraîne une réédition augmentée en 2016. C'est cette deuxième édition qui est citée dans l'article.

<sup>24</sup> Ce guide n'ayant pas pour objectif principal de promouvoir l'écriture inclusive mais plus largement de réduire les stéréotypes de sexe dans la communication publique, l'expression « écriture inclusive » n'est jamais mentionnée. Seul le concept de l'inclusion est rappelé en 4<sup>e</sup> de couverture : « une communication plus inclusive et égalitaire ».

<sup>25</sup> Voici comment cette agence formule sa raison d'être : « dans des sociétés de plus en plus servicielles et digitalisées, **il n'existe plus de leadership commercial sans leadership culturel**. Par son approche unique, **les efforts d'influence déployés par Mots-Clés viennent ainsi au service direct du développement économique de ses client-es.** » En ligne : [<https://www.motscles.net/>]. Consulté le 04 décembre 2019.





Document 2 : 1<sup>er</sup> extrait du site présentant les élu-e-s de la mairie de Paris<sup>26</sup>

La fonction de maire est féminisée et les autres fonctions qui regroupent chacune plusieurs membres sont écrites en écriture inclusive avec ce qu'on appelle le point médian ou le point milieu.



Document 3 : 2<sup>e</sup> extrait du site présentant les élu-e-s de la mairie de Paris

Le document 2 a été retenu car il montre une rupture dans le choix de l'écriture inclusive. En effet, l'intitulé « Une commission de déontologie pour les conseillers de Paris » est transcrit dans le code classique qui utilise ce que certains nomment le « masculin générique », à savoir : « les conseillers ». Il faut bien comprendre que les documents 1 et 2 sont en réalité sur la même page web, mais que pour des raisons pratiques j'ai été obligée de les copier ici en deux documents. On peut sans doute, à juste titre, s'étonner d'une telle rupture d'accord. En cliquant sur l'image ou sur l'intitulé en rupture, la date de mise à jour s'affiche : 16/06/2015. Pour les deux autres images ou intitulés à gauche et à droite, ce sont respectivement les dates du 28/03/2019 et celle du 04/01/2019 qui s'affichent. On peut raisonnablement penser qu'il s'agit d'un manque de mise à jour et on peut également en déduire que l'écriture inclusive ne fait pas partie des priorités aiguës de la communication municipale parisienne.

Voici maintenant un texte extrait du *Gre.mag. Le webzine de la ville de Grenoble*<sup>27</sup> (04/11/2019), dont le dossier porte sur un certain nombre de métiers liés au service public municipal, rédigé en écriture inclusive :

<sup>26</sup> En ligne : [<https://www.paris.fr/la-maire-et-les-elue-s>]. Consulté le 04 décembre 2019.

**Tous nos dossiers**






Accueil > Dossiers > Tous nos dossiers > Des métiers pour servir le quotidien

**DÉCRYPTER**

## Des métiers pour servir le quotidien

Quel est le point commun entre un élagueur, une écrivaine, un fontainier, une policière et un cuisinier ? Ce sont tous des métiers que l'on rencontre à la Ville de Grenoble, au service du public. Des agent-es tous les jours sur le pont pour animer, transformer, renseigner, faire vivre le quotidien.

Par Un dossier de la rédaction de Gre.mag | PUBLIÉ LE 04/11/2019 | AUCUN COMMENTAIRE

PARTAGEZ :     

**SERVICE PUBLIC**

### Acteurs du quotidien

Le service public d'aujourd'hui, c'est plusieurs centaines de compétences, des métiers parfois peu connus, des femmes et des hommes qui répondent aux besoins élémentaires des citoyen-nes et s'organisent avec la complexité de notre société. Gre.mag est allé à la rencontre de plusieurs agent-es des services publics, qui vous facilitent la vie sans même que vous vous en rendiez compte.

Ils font peu parler d'eux et assurent pourtant le bon fonctionnement de toutes les compétences dévolues à une commune, cette entité traditionnellement la plus proche des citoyen-nes dans l'organisation territoriale de la France.

« *Le sentiment de servir l'intérêt général* » : c'est le plus souvent la phrase qui revient dans une conversation avec les agent-es de la Ville quand elles et ils racontent leur métier.

Des professionnels fiers de ce qu'ils font tous les jours, et qui racontent aussi Grenoble.

**Un effort de tous les jours**

Les plus visibles sur l'espace public, ce sont d'abord [les agent-es des services Propreté](#) (220 personnes), Espaces verts (200 personnes) ainsi que celles et ceux de l'état civil et de la mairie (80 personnes au contact direct du public) ou d'accueil dans les Maisons des Habitants et les bibliothèques.

Plusieurs centaines de personnes au service de l'entretien, de l'embellissement de la ville et du – bon – contact, en première ligne pour recevoir de la part du public félicitations... ou récriminations !

Un effort de tous les jours récemment remarqué par [l'Afnor, l'Association française de normalisation](#), qui a décerné à la Ville un prix pour son accueil et sa relation aux usagers.

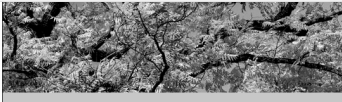
Car être ainsi acteur du quotidien, c'est gérer et tenir compte d'une multitude de facteurs et contraintes sociales et sociétales, comme les différents temps de vie des citoyens, la bonne compréhension des familles recomposées, la fracture numérique, les difficultés sociales ou la complexité des démarches administratives.

**Regards sur l'unité arbre des espaces verts**

**Le saviez-vous ?**

Avec une palette de métiers riche et variée, l'unité regroupe de nombreuses missions :

- La gestion des jeux : 872 jeux pour enfants sont gérés par les agents des espaces verts
- L'entretien et la plantation du patrimoine arboré (diagnostics, plans de gestion, suivi) avec une *équipe élagage et autres arbres pour la ville*



**Les agents du service Espaces verts : qui sont-ils et quelles sont leurs missions ?**

Les espaces verts, ce sont 200 agents répartis dans 3 unités dont le cœur de métier est d'entretenir près de 240 hectares de surface végétale et minérale dans toute la Ville.

**L'unité entretien de parcs**

Treize équipes d'une dizaine d'agents sont réparties sur toute la ville : 4 techniciens de secteurs et 13 chefs d'équipes coordonnent les activités chaque semaine.

Leurs missions est d'entretenir les espaces verts de la ville (fleurissement, plantations, semis, taille, fauche, désherbage, tonte, nettoyage, travaux, réparations, arrosage) ou encore de coordonner les activités d'apiculture, d'écopâturage et de lutte contre les espèces invasives.

Il s'agit également de développer et animer des activités pédagogiques à destination du grand public (habitants,

**Document 4 :** « Des métiers pour servir le quotidien ». *Gre.mag* (04/11/2019). Extrait.

Tout d'abord, il faut savoir que la ville de Grenoble a adopté lors du conseil municipal du 04 novembre 2019, la *Charte pour une écriture non discriminante*, qui est, en d'autres termes, une charte pour l'emploi de l'écriture inclusive. Dans ce texte, on retrouve les principales recommandations pour écrire inclusivement : la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions, l'usage du « tiret<sup>28</sup> pour représenter aussi bien les hommes que les femmes », l'élimination des expressions sexistes (chef de famille, mademoiselle, etc.), l'utilisation des termes épicènes (collègues, enfant, etc.), l'utilisation de l'ordre alphabétique, des doublets (chacun, chacune, tous et toutes, etc.). À cette liste classique, la charte de Grenoble a ajouté l'accord de proximité (« Karim et Sophie sont heureuses ») et l'accord de majorité (« 43 femmes et 2 hommes étaient présentes »).

<sup>27</sup> En ligne : [https://www.gre-mag.fr/dossiers/metiers-service-public-collectivite-ville-de-grenoble/]. Consulté le 04 décembre 2019.

<sup>28</sup> Selon la charte, le tiret est privilégié sur tout autre signe car son utilisation est facile sur les claviers actuels et il a pour fonction de relier les mots entre eux.

Dans l'extrait qui est sélectionné ici<sup>29</sup> et qui correspond au début du dossier sur les métiers liés au service public communal, on constate que les recommandations pour une écriture inclusive sont appliquées seulement dans un certain nombre de cas : pour chaque occurrence de « agent-es<sup>30</sup> », pour deux occurrences de citoyen-nes sur trois. Les « agent-es » sont également désigné-e-s par le doublet « des femmes et des hommes », les pronoms déclinés F/M, « celles et ceux », « elles et ils », par le substantif épïcène dans « plusieurs centaines de personnes ». Par contre, la recommandation du doublet n'est pas appliquée pour le substantif « acteurs/actrices », dans le titre « Acteurs au quotidien » et vers la fin de l'extrait « être ainsi acteur du quotidien ». Le tiret pour marquer le féminin aurait dû être utilisé dans « Des professionnels fiers de ce qu'ils font tous les jours », ce qui aurait entraîné la féminisation de « fiers » et le redoublement F/M du pronom personnel « ils ». Une phrase où le pronom personnel représente les « agent-es » est restée au masculin « Ils font peu parler d'eux ».

Dernière chose, le texte à droite qui porte le titre « les agents du service Espaces verts : qui sont-ils et quelles sont leurs missions ? » n'est pas du tout rédigé selon les recommandations de l'écriture inclusive.

Que peut-on penser de ce manque d'homogénéité concernant l'application des recommandations dans un texte qui utilise l'écriture inclusive ? Dans un premier temps, on se rend compte que la charte a été présentée aux membres du conseil municipal à la même date que la publication du webzine. C'est donc le début de l'expérience et il est envisageable que l'application des recommandations évolue au fil des numéros. Mais ce qui est plus important peut-être, c'est le fait que la charte informe sur le travail de concertation qui a eu lieu en 2019 entre plusieurs services communaux pour mettre au point les préconisations, ce n'est pas un texte qui arrive par surprise. Ensuite, on remarque que la charte ne parle jamais des règles d'écriture non discriminantes, elle préconise<sup>31</sup> seulement et laisse le soin aux employé-e-s de faire leur choix :

Ce document présente **les recommandations** qui ont été retenues et qui pourront inspirer les agentes et les agents de la ville. (2019 : 69)

**Elle** [la charte] **donne de grands principes qui s'adapteront aux contextes, aux destinataires ou encore aux sensibilités de chacun et chacune**<sup>32</sup>. (2019 : 70)

Apparemment, les rédacteurs et les rédactrices ont choisi de faire porter les efforts de non discrimination entre les sexes sur la mise en valeur de la fonction d'agent-e communal-e, fonction qui généralement se présente au masculin, certainement considéré comme générique. On ne peut oublier que la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres constitue une des bases majeures et incontournables dans la conception restreinte de l'écriture inclusive. Il est vrai qu'en 2019, nous sommes encore très peu accoutumé-e-s à la forme féminine « agente », et dans la mesure où cette forme rare attire l'attention, voire choque certains lecteurs et/ou certaines lectrices, il n'était sans doute pas recommandé de « bourrer » ce texte en utilisant l'écriture inclusive à 100%. En outre, pour celles et ceux qui veulent un moment de repos avec l'écriture inclusive, le texte à droite (« Les agents du service espaces verts : ... ) est bienvenu, car il est banalement et systématiquement non féminisé (« Les agents

---

<sup>29</sup> Pour des raisons de manque de place, j'ai supprimé une photo prise sur un marché grenoblois où l'on voyait un placier sur un marché, en interaction avec des marchand-e-s forain-e-s. Pour cette raison, à droite, le texte et l'image en dessous sont coupés.

<sup>30</sup> On note que l'usage typographique diffère de celui adopté dans le manuel de CE2. La typographie avec un seul trait d'union est préférée à celle avec deux traits d'union : « agent-es » / « agent-e-s ».


<sup>31</sup> Une institution officielle, en France, ne peut pas, de toutes façons, édicter de nouvelles règles d'écriture, ce qui explique certainement le terme « recommandation ».

<sup>32</sup> En gras dans le texte.

[...] qui sont-ils ? », « 200 agents », « une dizaine d'agents », « 4 techniciens », « 3 chefs »). Il est peu probable qu'il n'y ait absolument aucune femme parmi ces 200 agents ; en tous les cas, s'il y en a, l'utilisation systématique du masculin ne suscite pas la représentation de femmes dans ce corps de métier, au contraire elle les invisibilise.

Il n'en reste pas moins qu'en cette période expérimentale un dosage très fort d'écriture inclusive risque de provoquer un rejet de la part d'une grande partie des lecteurs et des lectrices. Dans une telle situation, l'homéopathie est recommandée d'autant plus que les règles (encore hétérogènes) de l'écriture inclusive ne sont pas du tout entrées dans les programmes scolaires et ne font pas partie des règles obligatoires du code écrit en français de France. Cela laisse une grande liberté dans les rédactions.

Si un certain nombre de municipalités se sont mises à l'écriture inclusive dans leurs communications publiques, un certain nombre d'universités aussi (Aix-Marseille Université, Grenoble-Alpes, Lyon 1, Lyon 2, Paris-Nanterre, UPEC...). Voici, par exemple, le témoignage de Fabien Duchateau (30 mai 2019), enseignant-chercheur à l'Université de Lyon 1 qui explique comment il procède dans ses cours magistraux pour réduire la surreprésentation masculine dans l'écriture.



**Pouvez-vous vous présenter ?**

Je suis Fabien Duchateau, enseignant-chercheur au département informatique de l'UCBL et au laboratoire LIRIS.

**Dans vos cours vous avez décidé d'employer le féminin systématiquement. Pour quelle raison ? Pourquoi ne pas utiliser l'écriture inclusive ?**

Plus précisément, j'utilise l'écriture inclusive dans les sujets de TD ou de TP. C'est dans les transparents de cours que le féminin est employé seul. En effet, je pense que l'écriture inclusive a tout de même l'inconvénient d'alourdir le texte (e.g., « programmeur.euse »), bien que le guide du Haut Conseil à l'Égalité réfute l'argument de la lisibilité. Donc dans les transparents, où la place est limitée, j'ai décidé d'utiliser le féminin afin de ne pas exclure les femmes (d'autant qu'elles sont peu nombreuses en informatique). Et à l'oral, j'essaie de faire attention à utiliser les deux genres (ou d'alterner).

Comme la plupart de mes collègues utilisent systématiquement le masculin, cela permet aussi de « rétablir un peu d'équilibre ». Plusieurs universités allemandes sont également passées au féminin générique dans les documents officiels.

**Document 5 :** « À vous la parole : l'écriture inclusive en cours » Université Lyon 1. Extrait.

Afin de comprendre l'origine de ce témoignage, il faut savoir que depuis les modifications en date du 22 juillet 2013 apportées au *Code de l'éducation* par la loi Fioraso, l'article L. 712-2 alinéa 10<sup>33</sup> impose à la gouvernance de chaque université de mettre en place une structure spécifique dont l'objectif est de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes<sup>34</sup>. Selon les universités, les intitulés de ces structures peuvent varier. À Lyon 1, elle se nomme *Mission égalité-diversité*.

<sup>33</sup> En ligne : [<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191>]. Aller à « partie législative »>« troisième partie : les enseignements supérieurs »>« Livre VII : Les établissements d'enseignement supérieur »>« Titre I<sup>er</sup> : Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel »>« Chapitre II : Les universités »>« Section 1 : Gouvernance ». Consulté le 04 décembre 2019.

<sup>34</sup> La loi actuelle à ce sujet est ainsi libellée : « Le président assure la direction de l'université. À ce titre : [...] 10° Il installe, sur proposition conjointe du conseil d'administration et du conseil académique, une mission 'égalité entre les hommes et les femmes' ». Il paraît assez difficile de comprendre qu'une femme puisse occuper ce poste... Voir les résultats (MESR 2013).

Le témoignage de Fabien Duchateau est intéressant, car le public étudiant des filières informatiques est massivement masculin ; depuis les années 1980, les femmes les désertent (Collet 2011). Dans ses cours magistraux, Fabien Duchateau en utilisant le féminin générique attire l'attention, provoque des discussions et fait prendre conscience de l'existence ordinaire et banale d'un masculin qui semble, dans son inamovibilité, intouchable et sacré, et qui, évidemment, n'est pas susceptible de déclencher des discussions sur les raisons d'un tel choix. Le lieu (section d'informatique) où les femmes sont très minoritaires et le genre (masculin) de la personne qui utilise ces transparents rendent cette expérience innovante, d'une part, et d'autre part, elle permet de faire comprendre assez rapidement que l'utilisation de l'écriture inclusive est une nécessité si on souhaite que les deux sexes soient également représentés dans la langue. Sinon, pourquoi être surpris ou choqué même par l'utilisation d'un féminin générique et non par l'utilisation d'un masculin générique ? C'est grâce à de telles expériences qu'il est possible de faire prendre conscience de l'existence, selon Houdebine (2001 : 4), « d'un imaginaire linguistique prescriptif à vision passéiste », car, ajoute-t-elle :

Il est vrai que comme la langue est faite de conventions s'infiltrant en habitudes dans nos oreilles, certaines innovations paraissent étonnantes d'être inédites. C'est ainsi que l'on s'interdit de dire *pompière* ou *chercheuse* ou *coureuse* ou *députée* ou *plombière* sous le prétexte que « cela n'existe pas », que « ce n'est pas dans le dictionnaire », « que ce n'est pas beau ou même douteux : « ça fait penser à des choses ! (impensables évidemment !) » c'est-à-dire à des connotations sexuelles comme pour *coureuses* (mais non pour *coureur* !) ou encore laides ou prétentieuses : par exemple on entend la vanité des écrivaines en soulignant la fin du mot *-vaine* mais on ne fait pas de même pour *écrivain*.

Il est clair qu'il s'agit alors de projections, d'imaginaire social et linguistique ou d'idéologie conservatrice. (*Ibid.* 4-5)

Ces trois exemples ne signifient nullement que les institutions publiques sont toutes également et fortement engagées en faveur de l'écriture inclusive. Ils ne sont pour l'instant représentatifs que d'une minorité d'entre elles, mais la tendance est à l'extension de telles initiatives, ce qui ne manque pas de déclencher des débats qui deviennent souvent de vives controverses, voire des oppositions irréductibles comme en 2017, lors de la parution du manuel des éditions Hatier déjà mentionné.

### 3.3. Mais aussi des refus et un objet de controverses

Indépendamment du fait que l'Académie française déclara la langue française en « péril mortel » à cause de l'existence de l'écriture inclusive, il faut ajouter que le Premier ministre dans la *Circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française*, après s'être prononcé pour une série de recommandations en faveur de la prise en compte de la féminisation des noms de métiers et de fonctions dans les actes de nomination comme dans ceux de recrutement, au moyen de certains procédés d'écriture inclusive, invita les personnels des administrations de l'État, particulièrement pour les publications au *Journal officiel* :

à ne pas faire usage de l'écriture dite inclusive, qui désigne les pratiques rédactionnelles et typographiques visant à substituer à l'emploi du masculin, lorsqu'il est utilisé dans un sens générique, une graphie faisant ressortir l'existence d'une forme féminine. Outre le respect du formalisme propre aux actes de nature juridique, les administrations relevant de l'État doivent se conformer aux règles grammaticales et syntaxiques, notamment pour des raisons d'intelligibilité et de clarté de la norme<sup>35</sup>.

---

35

En

ligne :

[<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036068906&categorieLien=id>]. Consulté le 04 décembre 2019.

La circulaire contribua à freiner l'utilisation de cette typographie nouvelle marquant de manière abrégée et concomitante le féminin et le masculin pour un groupe de personnes (voir ci-dessus les exemples dans le manuel de Hatier pour les CE2). Il est vrai qu'il faut admettre que ces marques typographiques n'étant pas encore stabilisées (majuscules, points médians, tirets, etc.) il semble difficile à une administration qui publie au *Journal officiel* de se servir de ces techniques typographiques hétérogènes. Cependant, et chacun-e le sait, une circulaire n'est pas un décret, en cela elle ne correspond pas à une obligation. Pour cette raison, certains de ces procédés de l'écriture inclusive décrits dans la circulaire continuèrent ou commencèrent à être utilisés par certaines administrations et/ou institutions.

Du côté des spécialistes de la langue, quelques-un-e-s expriment leurs réserves et même quelquefois leur opposition totale. Par exemple, Jean Szlamowicz (2018), dans un long ouvrage au ton pamphlétaire, commence par définir de la sorte son objectif :

Notre ouvrage tente de faire un état des lieux des manipulations militantes prenant la langue et le féminisme pour prétextes dans une manœuvre d'intimidation idéologique totalitaire. Le mécanisme de pression visant à inhiber toute critique consiste à se décréter garant du progressisme : tout opposant à l'écriture inclusive ne saurait donc être qu'un suppôt du machisme rétrograde. Diaboliser le contradicteur ne constitue pas une démarche intellectuelle, mais une entreprise de conquête despotique de l'espace public.  
(21)

On peut constater que Szlamowicz, étonnamment, semble définir son propre dessein personnel. En effet, la diabolisation des tenant-e-s de l'écriture inclusive lui permet de devenir visible, par exemple, dans le blog où il intervient comme co-fondateur et auteur (*Perditions idéologiques*). Ainsi, Yana Grinshpun (2018), linguiste et co-fondatrice de ce blog, y fait un compte rendu de l'ouvrage, sous le titre « La revanche des victimes du steak : l'écriture inclusive » et, en reprenant les arguments essentiels de l'ouvrage, tend à faire croire que l'écriture inclusive mènerait, au bout du compte, non seulement à accorder en genre les noms de métiers, titres, grades et fonctions, mais aussi à changer le genre de beaucoup d'autres substantifs, simplement parce qu'ils renvoient à une réalité féminine ou masculine (deux exemples d'attributs sexuels masculins sont donnés). Szlamowicz intervient également dans le magazine politique en ligne *Causeur* pour lequel il a écrit un article contre l'écriture inclusive<sup>36</sup>, « une lubie militante ».

Pour en revenir à l'ouvrage, le ton est très polémique et agressif et s'acharne à vouloir faire croire que « les militants de l'écriture inclusive et de la féminisation confondent volontiers la forme (car le genre ne désigne pas forcément le sexe) et le référent – dont le sexe n'est qu'un élément » (48). Cet argument revient souvent et est étonnant car jamais celles et ceux qui souhaitent que l'écriture inclusive soit utilisée n'ont eu l'intention de changer le genre des substantifs, ni de ceux qui ne désignent pas un être humain, ni de ceux qui désignent un être humain dont le genre peut paraître inattendu (voir *mannequin, sentinelle*, etc. [Viennot 2018 : 20-21]). L'ouvrage, sous couvert d'être une « grammaire du genre en français » (sous-titre) est plutôt une diatribe contre l'« écriture inclusive, féminisation et autres stratégies militantes de la bien-pensance » (*Ibid.*). Mais il est assez difficile de comprendre quel courant ou qui exactement incarne « la bien-pensance ». Sur la 4<sup>e</sup> de couverture, cette dernière devient « des manipulations militantes prenant la langue en otage et le féminisme pour prétexte d'une manœuvre d'intimidation idéologique » ou un peu plus loin encore « une entreprise de contrôle moral des discours [qui] vise désormais à légiférer la langue française ». À lire ces lignes, on pourrait croire qu'une dictature se prépare dont les responsables restent en partie inconnu-e-s.

---

<sup>36</sup> Voir en ligne : [<https://www.causeur.fr/author/jszlamowicz>]. Consulté le 04 décembre 2019.

À l'opposé de ce type de texte avant tout politiquement engagé, l'ouvrage dirigé par Danièle Manesse et Gilles Siouffi (2019) s'inscrit, lui, dans la catégorie des écrits universitaires classiques. « Les contributeurs de cet ouvrage se proposent ici d'argumenter, pour essayer de soustraire ce sujet, dans un premier temps, aux passions que les luttes pour la dignité des femmes dans nos sociétés peuvent susciter, et aux effets d'idéologie. Nous proposons donc au lecteur de prendre le temps d'examiner ce champ de bataille [...] » (« Introduction » : 9).

Pour sa part, Siouffi (15-34) souligne que l'écriture et les écrits jouent actuellement un tout autre rôle qu'il y a encore quelques années :

L'écriture semble ainsi à nouveau s'offrir au *déchiffrement* plutôt qu'à la lecture. Les logos reposent sur ce principe. L'hétérogénéité graphique fait partie du paysage visuel contemporain. Il s'agit de *distinguer* visuellement une partie de la chaîne graphique de manière à la détacher de son fonctionnement sémiotique habituel. Les propositions d'écriture inclusive rejoignent ce fonctionnement [...]. (p. 30)

Il est évident que l'écriture est devenue une activité beaucoup plus fréquente et journalièrement pratiquée par une grande majorité d'individus à cause des messages électroniques (e-mail et SMS<sup>37</sup>) qu'il faut envoyer, parfois en cascade dans le cadre du travail, mais aussi dans le cadre des relations sociales de nature amicale, familiale et institutionnelle. Les e-mails et les SMS sont des genres textuels plus réduits que le courrier postal utilisé jusque-là et engendrent des pratiques sémiotiques et typographiques spécifiques. Pour Siouffi, les propositions pour écrire inclusivement « sont aussi moins *linguistiques*, ou moins uniquement linguistiques. Une preuve en est qu'elles sacrifient la dimension d'oralisation » (30). C'est un peu vite oublier que des abréviations comme, *Mme/M., Dr., Bd./Boul., vol., qqch.*, etc. qui sont couramment pratiquées dans certains genres textuels (adresses, bibliographies, dictionnaires, recettes de cuisine, etc.) ou utilisées pour désigner le titre d'une personne, sont, à l'oral, lues en entier sans problème *Madame/Monsieur, Docteur, Boulevard, volume, quelque chose* par les personnes familières de ces genres textuels. On peut plutôt souligner que les typographies spécifiques recommandées pour l'écriture inclusive concernent peut-être un plus grand nombre de mots (adjectifs, pronoms, substantifs) et demandent, comme les abréviations courantes, un savoir préalable pour une lecture oralisée. Un apprentissage en CE2 devrait vite combler une telle lacune.

Quant à Manesse (35-56), elle commence par affirmer que « la conception qui suppose l'homologie entre les choses du monde et les choses de la langue fonde l'argumentation des partisans de l'écriture inclusive [...]. C'est là identifier au sens propre le genre grammatical féminin et le genre biologique des femmes » (39). Or, dans les manuels ou les guides ou les chartes (HCE 2016, Haddad 2019, Ville de Grenoble 2019) qui recommandent l'écriture inclusive, il n'est jamais question de changer le genre, par exemple de « le soleil et la lune » même si dans d'autres langues le genre de ces mots est différent (40). Il s'agit toujours de féminiser les noms de métiers, titres, grades et fonctions, d'utiliser des termes épïcènes qui désignent des individus (« artistes, membres, etc.), de préférer l'ordre alphabétique dans l'énumération des personnes ou des pronoms qui représentent des personnes (« celles et ceux », « tous et toutes », etc.) ou encore d'utiliser, quand c'est possible, des expressions englobantes comme « la présidence » plutôt que « le président ou la présidente » afin d'alléger le texte. Jamais il n'est question de changer le genre d'un substantif. Pour Manesse, spécialiste en didactique du français langue maternelle, l'écriture inclusive complique le code

---

<sup>37</sup> On considère que le premier e-mail a été envoyé en 1971, mais c'est plutôt dans les années 1990 que son usage commence petit à petit à se généraliser en France. Voir son histoire en ligne : [<https://www.dolist.com/blog/messaging-transformation-marketing/histoire-de-email-evolution-et-dates-cles/>]. L'histoire du SMS commence un peu plus tard. Voir en ligne : [<https://www.digitaleo.fr/histoire-du-sms>]. Consulté le 04 décembre 2019.

écrit, déjà peu facile à utiliser et à déchiffrer, à cause d'une surcharge de ponctuation inédite, de règles nouvelles (l'ordre alphabétique dans l'énumération de noms de métiers ou de fonctions, ou les règles d'accord, par exemple) et rend l'écriture comme la lecture encore plus complexes, d'autant que, dans beaucoup de textes attestés, l'emploi de l'écriture inclusive n'est pas toujours constant (50-56). Ces remarques et ces restrictions sont appropriées et elles appellent des réponses. Oui, les nouvelles recommandations (car il ne s'agit pas de règles) seront difficiles à utiliser pour les adultes qui ont déjà intériorisé le code écrit en français, mais il est peu probable que les administrations officielles (EDF, hôpitaux, mairies, La Poste, RATP, sécurité sociale, SNCF, tribunaux, etc.) exigent une correspondance appliquant méticuleusement les recommandations de l'écriture inclusive. Pour ce public, la difficulté, s'il y en a, portera plus sur la lecture. Par contre, l'apprentissage de l'écriture inclusive pour les jeunes élèves pourra se faire assez facilement quand les professeur-e-s des écoles seront formé-e-s. Il en sera facilité, dans la mesure où il ne portera pas sur l'apprentissage de règles aberrantes comme, par exemple<sup>38</sup>, l'accord du participe passé avec le complément d'objet placé avant le verbe lorsqu'il est conjugué avec *avoir*, mais sur celui de recommandations intellectuellement et perceptiblement compréhensibles.

#### **4. Conclusion**

Les recommandations pour l'usage de l'écriture inclusive ont suscité beaucoup de réactions réservées ou même paroxystiques (voir lors de la parution du manuel pour le CE2 chez Hatier). Mais est-ce encore totalement vrai ? L'année 2017 a, certes, été une année de fortes tempêtes sur les réseaux sociaux, dans les médias, au niveau institutionnel (Académie française, Premier ministre) pour ou contre les recommandations de l'écriture inclusive. Les oppositions se sont faites beaucoup entendre, et, comme souvent, les adhésions un peu moins puisqu'elles n'exprimaient pas une protestation et ne recherchaient pas à atteindre une clameur qui puisse les rendre audibles un peu partout. Cependant, lors du récent colloque *Entre masculin et féminin. Approches contrastives dans les langues romanes* qui eut lieu à l'ENS d'Ulm les 28 et 29 novembre 2019, Elmiger dans sa conférence plénière, « les guides de rédaction non sexiste/inclusive dans les langues romanes : un genre évolutif », fit part d'une sorte de cartographie non exhaustive qu'il avait établie pour répertorier ces guides. Il en avait relevé environ 400 dans le monde germanophone, une centaine dans le monde anglophone, environ 200 pour l'espagnol, une bonne centaine pour le français et une trentaine pour l'italien. Sans conteste, ces chiffres indiquent que de tels guides de recommandations sont en plein essor et que la demande pour stabiliser les usages de l'écriture inclusive grâce à de nouvelles normes est forte et en augmentation.

Si la commission de terminologie sur les activités des femmes n'avait pas été mise en place en 1984 par Yvette Roudy il n'y aurait peut-être pas eu cette acceptation officielle de la féminisation des noms de métier, fonctions, titres et grades et de nombreux guides avec des listes de mots continueraient à circuler. Une commission similaire issue des institutions gouvernementales et composée de membres spécialistes de ces questions serait certainement à même de choisir les propositions qui posent le moins de problèmes (entre autres les marquages typographiques), pour établir de nouvelles normes moins sexistes. Mais comme presque toujours, pour de nouveaux choix qui portent sur la langue en relation avec le développement sociétal, il faut attendre que les séismes s'apaisent... le processus risque d'être encore très long.

---

<sup>38</sup> Ce n'est évidemment pas le seul exemple : les mots masculins au singulier qui deviennent féminins au pluriel ( ? ) ; les nombres sont invariables sauf *vingt* et *cent* dans certains cas ( ? ) ; des mots de la même famille qui prennent ou ne prennent pas une double consonne, *résonner*, *résonance*, etc. etc.



## Annexe

### Déclaration de l'Académie française (14 juin 1984)<sup>39</sup>

L'Académie a appris par la presse l'existence d'une Commission de terminologie, créée à l'initiative du gouvernement (décret du 29 février 1984), « chargée d'étudier la féminisation des titres et des fonctions et, d'une manière générale, le vocabulaire concernant l'activité des femmes ». Le décret précise que « la féminisation des noms de professions et des titres vise à combler certaines lacunes de l'usage de la langue française ». On peut craindre que, ainsi définie, la tâche assignée à cette commission ne procède d'un contresens sur la notion de genre grammatical, et qu'elle ne débouche sur des propositions contraires à l'esprit de la langue. Il convient en effet de rappeler qu'en français comme dans les autres langues indo-européennes, aucun rapport d'équivalence n'existe entre le genre grammatical et le genre naturel.

Le français connaît deux genres, traditionnellement dénommés « masculin » et « féminin ». Ces vocables hérités de l'ancienne grammaire sont impropres. Le seul moyen satisfaisant de définir les genres du français eu égard à leur fonctionnement réel consiste à les distinguer en genres respectivement marqué et non marqué.

Le genre dit couramment « masculin » est le genre non marqué, qu'on peut appeler aussi extensif en ce sens qu'il a capacité à représenter à lui seul les éléments relevant de l'un et l'autre genre. Quand on dit « tous les hommes sont mortels », « cette ville compte 20 000 habitants », « tous les candidats ont été reçus à l'examen », etc., le genre non marqué désigne indifféremment des hommes ou des femmes. Son emploi signifie que, dans le cas considéré, l'opposition des sexes n'est pas pertinente et qu'on peut donc les confondre.

En revanche, le genre dit couramment « féminin » est le genre marqué, ou intensif. Or, la marque est privative. Elle affecte le terme marqué d'une limitation dont l'autre seul est exempt. À la différence du genre non marqué, le genre marqué, appliqué aux êtres animés, institue entre les sexes une ségrégation.

Il en résulte que pour réformer le vocabulaire des métiers et mettre les hommes et les femmes sur un pied de complète égalité, on devrait recommander que, dans tous les cas non consacrés par l'usage, les termes du genre dit « féminin » - en français, genre discriminatoire au premier chef - soient évités ; et que, chaque fois que le choix reste ouvert, on préfère pour les dénominations professionnelles le genre non marqué.

Seul maître en la matière, l'usage ne s'y est d'ailleurs pas trompé. Quand on a maladroitement forgé des noms de métier au féminin, parce qu'on s'imaginait qu'ils manquaient, leur faible rendement (dû au fait que le cas non marqué contenait déjà dans ses emplois ceux du cas marqué) les a très vite empreints d'une nuance dépréciative : *chefesse*, *doctoresse*, *poétesse*, etc. On peut s'attendre à ce que d'autres créations non moins artificielles subissent le même sort, et que le résultat aille directement à l'encontre du but visé.

Il convient enfin de rappeler qu'en français la marque du féminin ne sert qu'accessoirement à rendre la distinction entre mâle et femelle. La distribution des substantifs en deux genres institue, dans la totalité du lexique, un principe de classification, permettant éventuellement de distinguer des homonymes, de souligner des orthographes différentes, de classer des suffixes, d'indiquer des grandeurs relatives, des rapports de dérivation, et favorisant, par le jeu de l'accord des adjectifs, la variété des constructions nominales... Tous ces emplois du genre grammatical constituent un réseau complexe où la désignation contrastée des sexes ne joue

---

<sup>39</sup> Déclaration extraite de Viennot *et al.* (2016 : 106-108).

qu'un rôle mineur. Des changements, faits de propos délibéré dans un secteur, peuvent avoir sur les autres des répercussions insoupçonnées. Ils risquent de mettre la confusion et le désordre dans un équilibre subtil né de l'usage, et qu'il paraîtrait mieux avisé de laisser à l'usage le soin de modifier.

Attribué par les académicien-ne-s à Georges Dumézil et Claude Lévi-Strauss

## **Bibliographie :**

ABBOU, Julie, ARON, Arnold, CANDEA, Maria & MARIGNIER, Noémie (2018). « Qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique et peur d'émascation : Entretien », *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, 44 : 133-150. En ligne : [<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01779800/document>]. Consulté le 04 décembre 2019.

ACADEMIE FRANÇAISE (1995). *Statuts et règlements*. Avec une note liminaire de Maurice Druon. En ligne : [[http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/statuts\\_af\\_0.pdf](http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/statuts_af_0.pdf)]. Consulté le 04 décembre 2019.

(2014). « La féminisation des noms de métiers, fonctions grades ou titres. Mise au point de l'Académie française ». 10 octobre. En ligne : [<http://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-fonctions-grades-ou-titres-mise-au-point-de-lacademie>]. Consulté le 04 décembre 2019.

(2017). « Déclaration de l'Académie française sur l'écriture dite 'inclusive' ». 26 octobre. En ligne [<http://www.academie-francaise.fr/actualites/declaration-de-lacademie-francaise-sur-lecriture-dite-inclusive>]. Consulté le 04 décembre 2019.

(2019a). « La féminisation des noms de métiers et de fonctions ». 1<sup>er</sup> mars. En ligne : [<http://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-et-de-fonctions>]. Consulté le 04 décembre 2019.

(2019b). *La féminisation des noms de métiers et de fonctions. Rapport*. En ligne : [[http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport\\_feminisation\\_noms\\_de\\_metier\\_et\\_de\\_fonction.pdf](http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_metier_et_de_fonction.pdf)]. Consulté le 04 décembre 2019.

BRAUER, Markus & LANDRY, Michaël (2008). « Un ministre peut-il tomber enceinte ? L'impact du générique masculin sur les représentations mentales ». *L'année psychologique* vol. 108, n°2 : 243-272. En ligne : [[https://www.persee.fr/doc/AsPDF/psy\\_0003-5033\\_2008\\_num\\_108\\_2\\_30971.pdf](https://www.persee.fr/doc/AsPDF/psy_0003-5033_2008_num_108_2_30971.pdf)]. Consulté le 04 décembre 2019.

BOUHOURS, Dominique (1674). *Doutes sur la langue française proposés à Messieurs de L'Académie française par un gentilhomme de province*. Paris : Sébastien Mabre-Cramoisy. Fac-simile en ligne : [<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7645h/f5.image>]. Consulté le 04 décembre 2019.

BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE (2015). « Questionner le monde ». *Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015*, 62-72. En ligne : [<https://eduscol.education.fr/sti/sites/eduscol.education.fr/sti/files/textes/formations-college-transversal/7529-programme-26-novembre-2015.pdf>]. Consulté le 04 décembre 2019.

CERQUIGLINI, Bernard (dir.), BECQUER, Annie, CHOLEWCA, Nicole, COUTIER, Martine, FRECHER, Josette, MATHIEU, Marie-Josèphe (1999). *Femme j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*. CNRS-INaLF. En ligne : [<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/994001174.pdf>]. Consulté le 04 décembre 2019.

COLLET, Isabelle (2011). « Effet de genre : le paradoxe des études d'informatique ». *Tic&société*, vol. 5, n° 1. En ligne : [<https://journals.openedition.org/ticetsociete/955>]. Consulté le 04 décembre 2019.

ELMIGER, Daniel (2017). « Binarité du genre grammatical – binarité des écritures ? », *Mots. Les langages du politique* 113 : 37-52.

ELMIGER, Daniel (2018). « Les genres réécrits n°3. Au-delà de la binarité : le trouble entre les genres », *GLAD! Revue sur le langage, les genres, les sexualités* 4. En ligne : [<https://www.revue-glad.org/961>]. Consulté le 04 décembre 2019.

GRINSHUPUN, Yana (15 novembre 2018). « La revanche des victimes du steak : l'écriture inclusive ». *Perditions idéologiques*. Blog en Ligne : [<https://perditions-ideologiques.com/2018/11/15/la-revanche-des-victimes-du-steak-lecriture-inclusive/>]. Consulté le 04 décembre 2019.

HATIER (2017). *Manuel Magellan « Questionner le monde » : mise au point de l'éditeur*. 26 septembre. Paris : Hatier. En ligne : [[https://pdf.editions-hatier.fr/Manuel\\_Magellan\\_CE2\\_.pdf](https://pdf.editions-hatier.fr/Manuel_Magellan_CE2_.pdf)]. Consulté le 04 décembre 2019.

HADDAD, Raphaël (dir.) (2019 [<sup>1</sup>2016]). *Manuel d'écriture inclusive*. Mots-Clés. En ligne : [<https://www.motscles.net/ecriture-inclusive>]. Consulté le 04 décembre 2019.

HAUT CONSEIL A L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (HCE) (2016 [<sup>1</sup>2015]). *Pour une communication sans stéréotype de sexe. Guide pratique*. Paris : la Documentation française. En ligne : [[http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_pour\\_une\\_communication\\_publicque\\_sans\\_stereotype\\_de\\_sexe\\_vf\\_2016\\_11\\_02.compressed.pdf](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/guide_pour_une_communication_publicque_sans_stereotype_de_sexe_vf_2016_11_02.compressed.pdf)]. Consulté le 04 décembre 2019.

HOUEBINE-GRAVAUD, Anne-Marie (2001). « La féminisation des noms de métiers en français : légitimité-légalité ». In Merete STISTRUP JENSEN (dir.), *Nature, langue, discours*. Lyon : Presses universitaires de Lyon. En ligne : [<https://books.openedition.org/pul/7004>]. Consulté le 04 décembre 2019.

MANESSE, Danièle et SIOUFFI, Gilles (dir.) (2019). *Le féminin et le masculin dans la langue. L'écriture inclusive en questions*. Paris : ESF sciences humaines.

MANESSE, Danièle (2019). « La langue à tous ses niveaux face à l'écriture inclusive ». In Danièle MANESSE et Gilles SIOUFFI, (dir.) (2019). *Le féminin et le masculin dans la langue. L'écriture inclusive en questions*. Paris : ESF sciences humaines. 35-56.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE (MESR) (2013). *Egalité entre les hommes et les femmes. Chiffres clés de la parité dans l'enseignement supérieur*. En ligne : [[https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Charte\\_egalite\\_femmes\\_hommes/90/6/Chiffres\\_parite\\_couv\\_vdef\\_239\\_906.pdf](https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Charte_egalite_femmes_hommes/90/6/Chiffres_parite_couv_vdef_239_906.pdf)]. Consulté le 04 décembre 2019.

LE CALLENNEC, Sophie & FRANÇOIS, Émilie (2017) : *Questionner le monde : CE2 : questionner le temps, questionner l'espace, explorer les organisations du monde...*, livre de l'élève. Paris : Hatier.

PICQ, Françoise (1993). *Libération des femmes. Les années-mouvement*. Paris : Le Seuil.

SIOUFFI, Gilles (2019). « L'écriture inclusive : question d'usage ou question d'autorité ? ». In Danièle MANESSE et Gilles SIOUFFI, (dir.) (2019). *Le féminin et le masculin dans la langue. L'écriture inclusive en questions*. Paris : ESF sciences humaines. 15-34.

SZLAMOWICZ, Jean (2018). *Le sexe et la langue. Petite grammaire du genre en français, où l'on étudie écriture inclusive, féminisation et autres stratégies militantes de la bien-pensance*. Paris : Éditions Intervalles : 1-136.

UNIVERSITE LYON 1 : (30 mai 2019). « À vous la parole : l'écriture inclusive en cours. Interview de Fabien Duchateau ». *Mission égalité diversité*. En ligne : [<https://egalite-diversite.univ-lyon1.fr/2019/05/30/a-vous-la-parole-lecriture-inclusive-en-cours-interview-de-fabien-duchateau/>]. Consulté le 04 décembre 2019.

VIENNOT, Eliane (dir.), CANDEA, Maria, CHEVALIER, Yannick, DUVERGER, Sylvia, HOUDEBINE, Anne-Marie. Avec la collaboration de LASSERRE, Audrey (2016). *L'Académie contre la langue française. Le dossier « féminisation »*. Paris : Éditions iXe.

VIENNOT, Eliane (2018). *Le langage inclusif : pourquoi, comment*. Paris : Éditions iXe.

VILLE DE GRENOBLE (2019). *Charte pour une écriture non discriminante*. Maquette en ligne : [<http://unevillepourtous.fr/wp-content/blogs.dir/839/files/2019/10/CharteEcritureNonDiscriminante.pdf>]. Consulté le 04 décembre 2019.

Centre de Recherche en Education de Nantes

danielle.omer@univ-lemans.fr